

# ETUDE PANORAMA DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE EN RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS

---

Direction Régionale de la Jeunesse, des  
Sports et de la Cohésion sociale Nord – Pas-  
de-Calais

Restitution de l'étude – 26 novembre 2014

**acadie**

Jeanne Moeneclaey

Elsa Lehaut

Raffael Taieb

# INTRODUCTION

---

# Rappel de la démarche

- L'aide alimentaire a pour objet « la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies » (article L. 230-6 du code rural)
- **L'objectif : produire, pour la première fois, une vision d'ensemble de l'aide alimentaire dans la région Nord-Pas-de-Calais**
  - identifier les acteurs de l'aide alimentaire, dans leur diversité,
  - qualifier leur activité (organisation, localisation, modes de distribution, accompagnement, etc.)
- Un suivi par un comité de pilotage composé de représentants
  - De la DRJSCS Nord – Pas-de-Calais,
  - De la DRAAF Nord – Pas-de-Calais,
  - des DDCS du Nord et du Pas-de-Calais,
  - des UDCCAS du Nord et du Pas-de-Calais,
  - de l'URIOPPS Nord – Pas-de-Calais,
  - du CIAS de Guînes et du CCAS de Roubaix

# Rappel de la démarche

- Une étude réalisée par Acadie entre septembre 2013 et juin 2014
- Deux modules d'investigation :
  - **la constitution d'une base de données** regroupant l'ensemble des structures et lieux de distribution d'aide alimentaire connus sur la région Nord – Pas-de-Calais
  - **une enquête en ligne**
    - adressée à tous les acteurs identifiés de la distribution d'aide alimentaire sur la région Nord – Pas-de-Calais (associations et CCAS/CIAS en particulier).
    - Accessible du 4 novembre au 23 décembre 2013

# De quelles informations dispose-t-on ? (1/2)

## Pour identifier les acteurs et les lieux de distribution

- Listing des opérateurs habilités à l'échelle nationale et informations de leurs sites Internet
- Entretiens menés par la DRJSCS
- Bases des banques alimentaires du Nord et du Pas-de-Calais
- Enquête UDCCAS 59
- Bases hébergement – DDCS 59 et DDCS 62
- Guides URIOPSS Cambrasis et Valenciennois
- Coordonnées récoltées lors de l'enquête en ligne
- Informations fournies par les membres du comité de pilotage

## Pour qualifier les acteurs et les lieux de distribution

- Source principale :
  - **Enquête en ligne**
    - Volet structures
    - Volet lieux de distribution
- Sources complémentaires :
  - Entretiens DRJSCS
  - Données complémentaires fournies par les structures

# De quelles informations dispose-t-on ? (2/2)

- Des niveaux d'information variables en fonction des sources mobilisables :
  - Des structures et lieux qualifiés précisément car répondant à l'enquête
  - Des structures et lieux pour lesquels quelques données seulement sont disponibles
  - Des structures et lieux uniquement identifiés

QUEL EST LE PAYSAGE GÉNÉRAL  
DE L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LE  
NORD – PAS-DE-CALAIS ?

---

# 471 structures et 882 lieux de distribution identifiées

## Des incertitudes dans le dénombrement

- La notion de « structure » est complexe (en lien avec la structuration du milieu associatif)
- Des structures potentielles non identifiées (y compris CCAS et structures d'hébergement)
- Des acteurs – non comptabilisés - peuvent fournir ponctuellement de l'aide alimentaire, sans se considérer comme des structures d'aide alimentaire (ex : missions locales)

## Concentration et dispersion

- Quelques structures concentrent un grand nombre de lieux de distribution
- Le reste des lieux de distribution est extrêmement dispersé entre de multiples structures.

### Lieux de distribution repérés en fonction de la taille des structures d'aide alimentaire repérées

Source : Acadie 2013

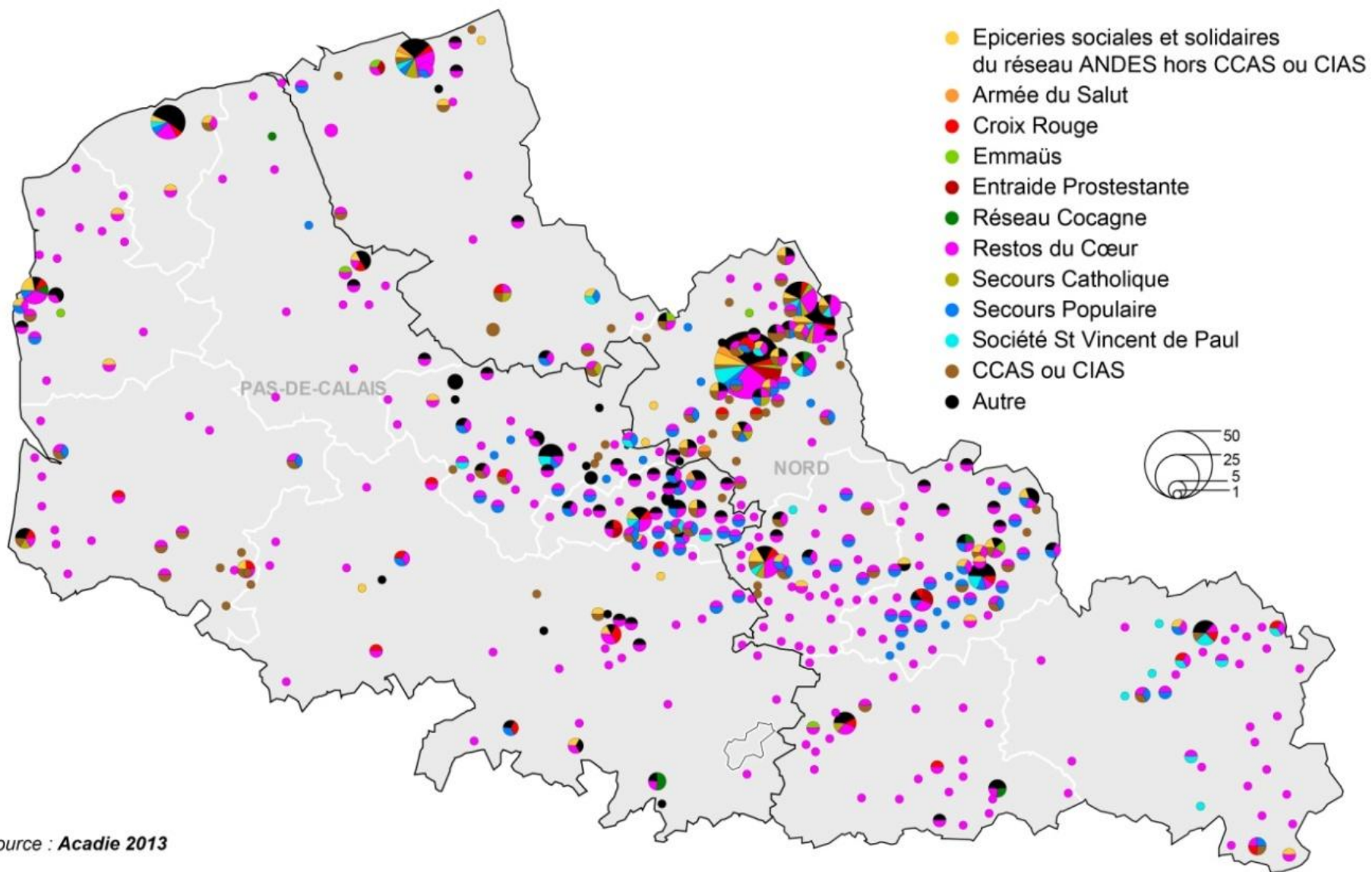
	Nb lieux	%
<b>Opérateur gérant 1 lieu</b>	438	50%
<b>Opérateur gérant 2 lieux</b>	36	4%
<b>Opérateur gérant 3 à 5 lieux</b>	25	3%
<b>Opérateur gérant 6 à 20 lieux</b>	11	1%
<b>Opérateur gérant 21 à 50 lieux</b>	143	16%
<b>Opérateur gérant plus de 50 lieux</b>	229	26%
	<b>882</b>	<b>100%</b>



# L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

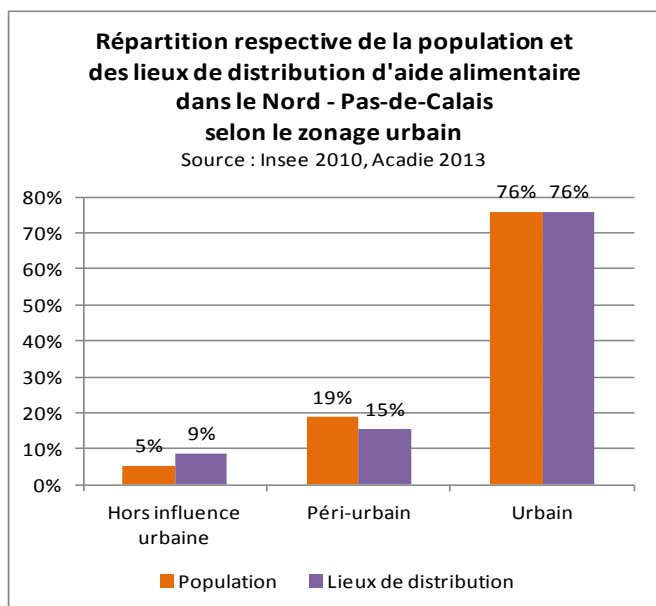
---

## Les lieux de distribution d'aide alimentaire identifiés sur le Nord - Pas-de-Calais

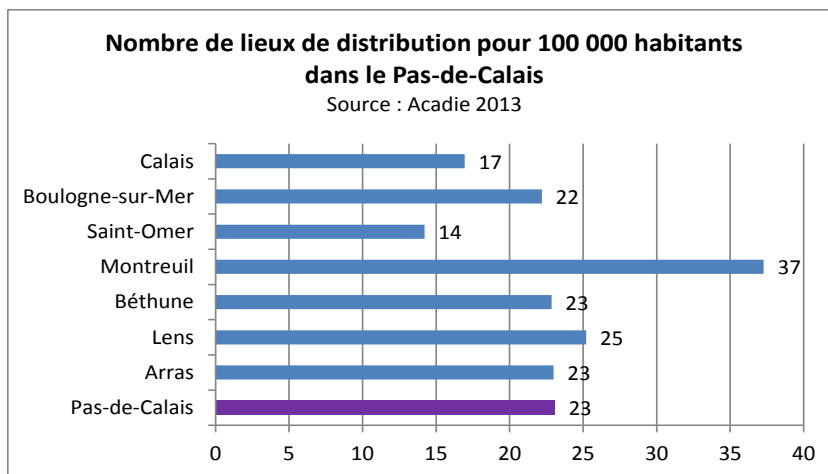
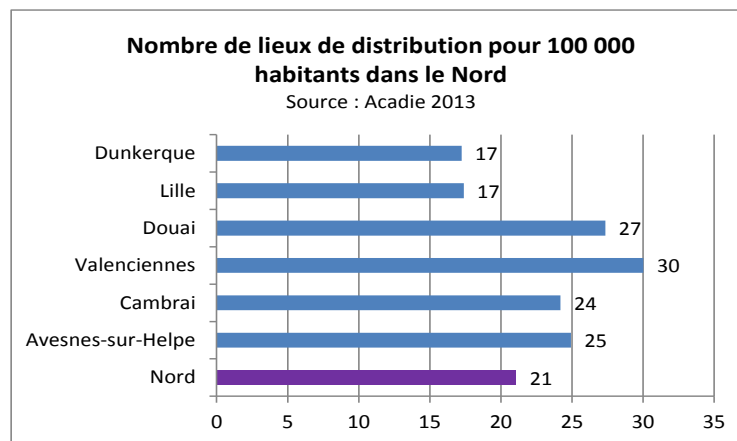


# Une répartition des lieux de distribution qui n'est pas complètement fidèle à celle de la population

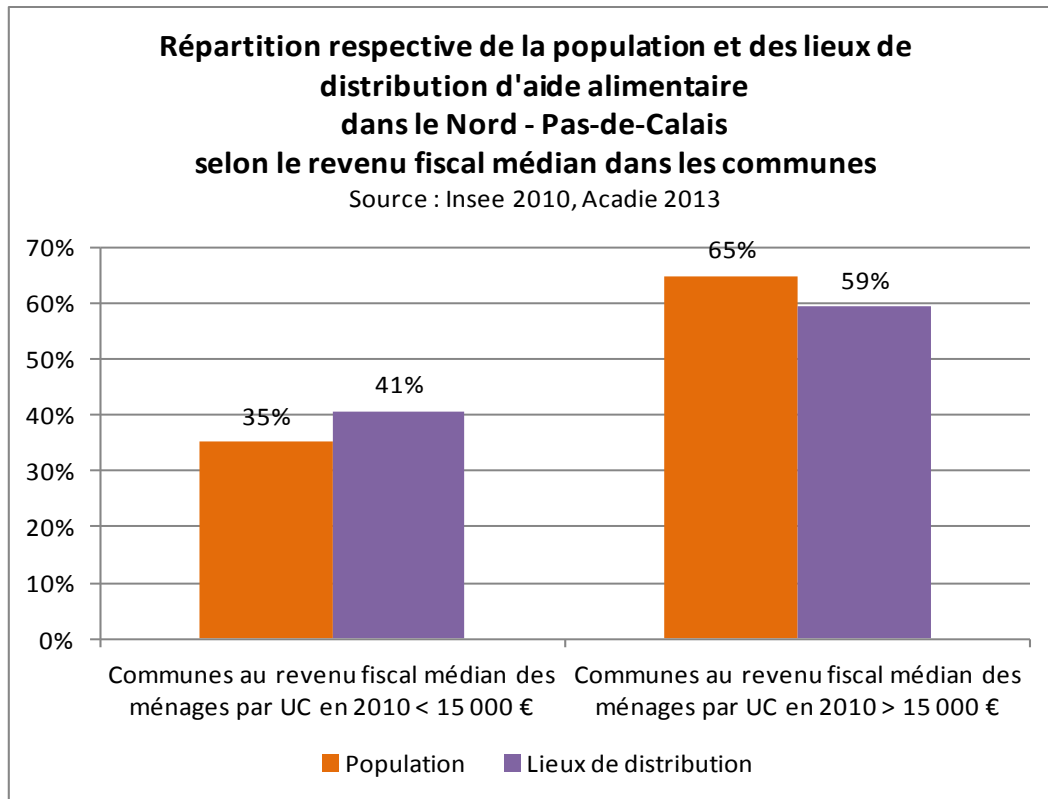
- La répartition des lieux de distribution est
  - équitable pour les zones urbaines,
  - défavorable aux zones péri-urbaines
  - favorable aux zones rurales



- Les arrondissements les plus au nord sont les moins bien dotés



# L'implantation des lieux de distribution favorise les zones les plus pauvres



- Comparaison entre
  - les communes dont le revenu fiscal médian 2010 est inférieur à 15 000 €, = **plus de la moitié de la population** a déclaré en 2010 **moins de 1 250 € par mois** (équivalent pour une personne seule);
  - les communes dont le revenu fiscal médian 2010 est supérieur à 15 000 €, = **plus de la moitié de la population** a déclaré en 2010 **plus de 1 250 € par mois** (équivalent pour une personne seule)

# Une répartition des lieux de distribution plutôt cohérente mais des points de vigilance nécessaires

- Les **arrondissements les plus au nord** de la région (Saint-Omer, Calais et Dunkerque) sont peu dotés en lieux de distribution au regard de la population qu'ils regroupent.
- Les **communes urbaines les plus pauvres de l'arrondissement de Lens** sont proportionnellement moins bien pourvues que les autres en lieux de distribution. L'accessibilité et la capacité des lieux existants à répondre aux besoins méritent une attention particulière.
- Les ménages les plus pauvres des communes péri-urbaines peu dotées en lieux de distribution peuvent éprouver de réelles difficultés d'accès aux lieux de distribution d'aide alimentaire. Une attention particulière est nécessaire pour **les communes du nord-est de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**.
- Malgré la couverture relativement satisfaisante des **zones rurales**, des questions concrètes d'accès à ces lieux restent posées.

# L'ENQUÊTE ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

---

# Des représentativités inégales entre acteurs et lieux de distribution

## Un échantillon représentatif des acteurs de l'aide alimentaire, hors Secours populaire

- 105 structures ont répondu à l'enquête dans son volet « structures », soit 22% des 471 structures identifiées.
- Un échantillon globalement représentatif en termes de réseaux d'affiliation
- Quelques nuances :
  - Une sur-représentation des épiceries solidaires (hors CCAS) appartenant au réseau ANDES
  - Une sur-représentation des CCAS et CIAS
  - Une légère sous-représentation des structures associatives non-affiliées

## Un échantillon pas directement représentatif des lieux de distribution

- 156 lieux de distribution ont répondu à l'enquête dans son volet « lieu de distribution », soit 18% des 882 lieux identifiés.
- Une bonne représentativité concernant les zones géographiques (territoires urbains, péri-urbains et hors influence urbaine).
- Une image peu fidèle concernant la répartition par arrondissement
- Un échantillon non représentatif du point de vue des réseaux d'affiliation
  - Une sur-représentation importante des lieux non affiliés, et des épiceries solidaires appartenant au réseau ANDES (hors CCAS)
  - Une sous-représentation des Restos du Cœur

# LA QUALIFICATION DES STRUCTURES

---



# Qui sont les acteurs engagés dans l'aide alimentaire ?

## Types de structures

- Deux principaux types de structures proposent de l'aide alimentaire :
  - 20% ont le statut de CCAS ou de CIAS.
  - 80% sont des structures associatives
- Les réseaux associatifs très identifiés à l'aide alimentaire occupent une place importante
- D'autres types de structures sont mobilisées, affiliées à des réseaux non spécialisés dans l'aide alimentaire ou sans affiliation à un réseau associatif structurant

## Ressources humaines

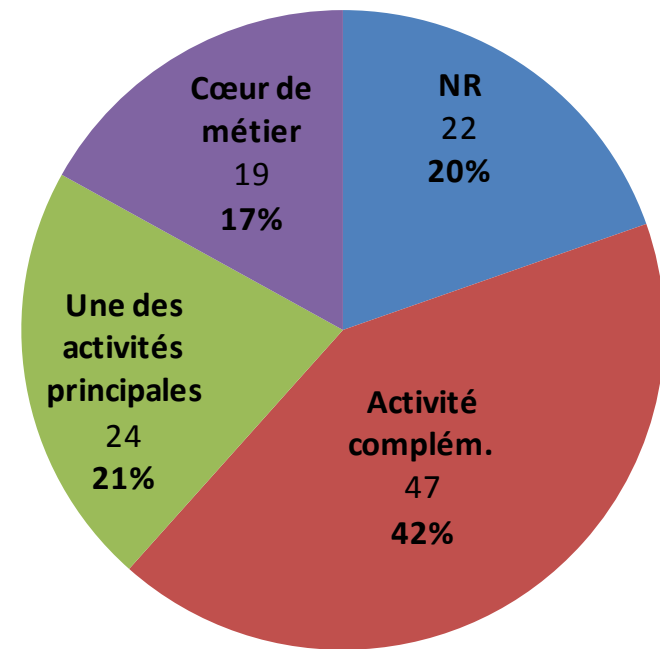
- Les 2/3 des structures proposant de l'aide alimentaire comptent au moins un salarié.
  - Le plus souvent, il s'agit d'un petit nombre de salariés, sauf pour les CCAS et les structures d'hébergement
- Les 2/3 des structures fonctionnent au moins en partie avec des bénévoles
  - Lorsque des bénévoles sont mobilisés, ils le sont en général en grand nombre
  - 40% des structures mobilisent plus de 10 bénévoles

# L'aide alimentaire occupe une place plus ou moins centrale dans l'activité des structures

- Le degré de spécialisation des structures d'aide alimentaire est qualifié de la façon suivante :
  - **L'aide alimentaire comme cœur de métier** pour les structures consacrant plus de 75% de leur budget à l'aide alimentaire
  - **L'aide alimentaire comme une des activités principales** de la structure, si elle représente entre 25 et 75% de son budget.
  - **L'aide alimentaire comme une activité complémentaire** pour la structure, si la structure y consacre moins de 25% de son budget.

## Degré de spécialisation des structures dans l'aide alimentaire

Source : Enquête Acadie nov.-déc. 2013



# Quelle aide alimentaire pour quelles structures ?

- 1,6 formes (ou types) d'aide alimentaire proposée par structure
- La plupart des structures qui ont une activité d'aide alimentaire la proposent sous une seule forme.
- Statut de la structure et forme de distribution ne sont pas indépendants :
  - Pour les trois quarts des CCAS des tickets ou bons alimentaires, mais pour un tiers la forme d'une épicerie sociale ou solidaire ;
  - Pour les associations, très majoritairement des colis (59%) ou des produits alimentaires (45%).

**Part des structures concernées selon la forme d'aide alimentaire proposée, en fonction du statut de la structure**

Source : Enquête Acadie structures, nov.-déc. 2013

	Association	CCAS ou CIAS	Ensemble
Distribution dans la rue de repas à consommer sur place	3%		1%
Restauration assise	12%		5%
Distribution de colis alimentaires	59%	27%	31%
Distribution de produits alimentaires	45%	10%	22%
Épicerie sociale ou solidaire	27%	33%	18%
Bon ou tickets alimentaires	11%	73%	18%
Autre	5%	17%	5%
Total	100%	100%	100%

# LA QUALIFICATION DE LA DISTRIBUTION

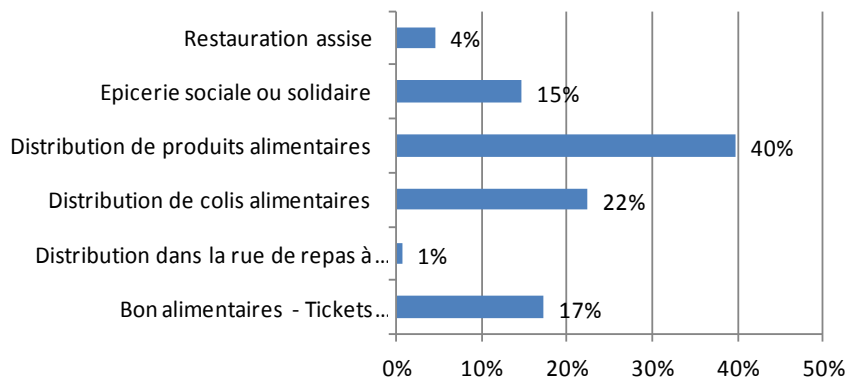
---

# Que distribue-t-on ?

Les 2/3 des lieux de distribution proposent des colis, ou des produits

## Formes de distribution d'aide alimentaire proposées par les lieux de distribution

Source : Enquête Acadie 2013

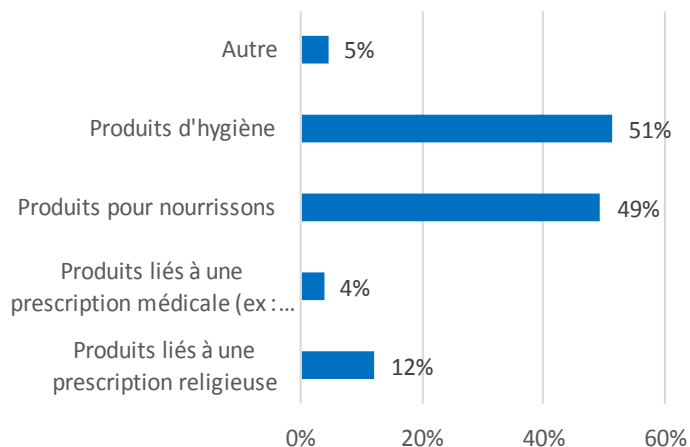


Les 2/3 des lieux de distribution accordent une part importante aux produits frais

60% des lieux proposent des produits spécifiques, en plus de l'aide alimentaire proprement dite

## Part des lieux de distribution proposant des produits spécifiques

Source: Enquête Acadie, nov. - déc. 2013.



# Quelle qualité dans la distribution ?

## Services ou activités associés

- Plus des 2/3 des lieux de distribution proposent une autre activité ou service en complément de la distribution d'aide alimentaire
  - Des travailleurs sociaux sont présents sur 22% des lieux
  - 1 lieu de distribution sur 3 propose des actions de prévention, et notamment des actions de promotion de la santé en lien avec l'alimentation

## Conditions d'accueil et équipement

- Uniquement des lieux de distribution fixes
- 9 lieux sur 10 disposent d'un local
- Les lieux n'ont pas tous le même niveau d'équipement, ce qui a des impacts sur le service proposé
  - 30% n'ont aucun équipement de cuisine
  - 40% peuvent uniquement stocker au frais
  - 20% des lieux disposent d'une cuisine complète (classique ou pédagogique)

# Quel accès à la distribution ?

## Conditions posées

- La quasi-totalité des lieux de distribution posent des conditions d'accès à l'aide alimentaire, principalement financières.
- Plus de la moitié des lieux de distribution sont fortement encadrés du point de vue de leur accès (non anonyme, limité dans le temps et sous conditions).
- Une participation financière des bénéficiaires est demandée dans 40% des lieux de distribution.

## Accès physique

- Près de 20% des lieux de distribution ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Les lieux de distribution qui ne sont pas situés en zone urbaine (24% des lieux en région Nord – Pas-de-Calais, soit 212 lieux) ne sont en général pas ou peu accessibles en transports en commun

# Quel accès à la distribution ?

## Accès temporel

- Le rythme de distribution est soutenu (au moins une fois par semaine) pour les trois quarts des lieux de distribution
- Les trois quarts des lieux de distribution sont ouverts toute l'année

## Et les personnes actives ?

- La distribution s'effectue en très grande majorité durant la semaine
  - Moins de 3% des lieux de distribution sont ouverts le week-end
- La distribution s'effectue durant la journée, et en particulier le matin et/ou l'après-midi
  - Seuls 6% des lieux de distribution sont ouverts en soirée

=> La question de l'accès des personnes actives aux distributions se pose



# Qui sont les publics accueillis ?

Surtout des personnes habitant dans la commune

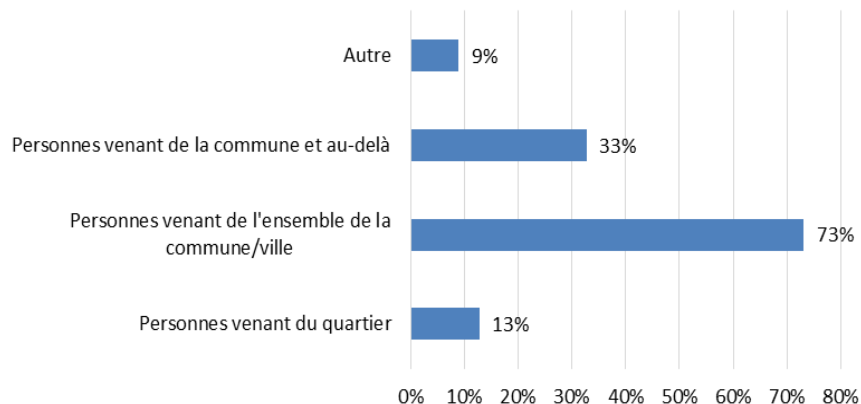
- Pour les trois quarts des lieux de distribution : des publics qui viennent de la commune
- Pour un tiers des lieux de distribution : des publics qui habitent un périmètre plus large

Un constat qui questionne l'accès dans les zones rurales peu dotées

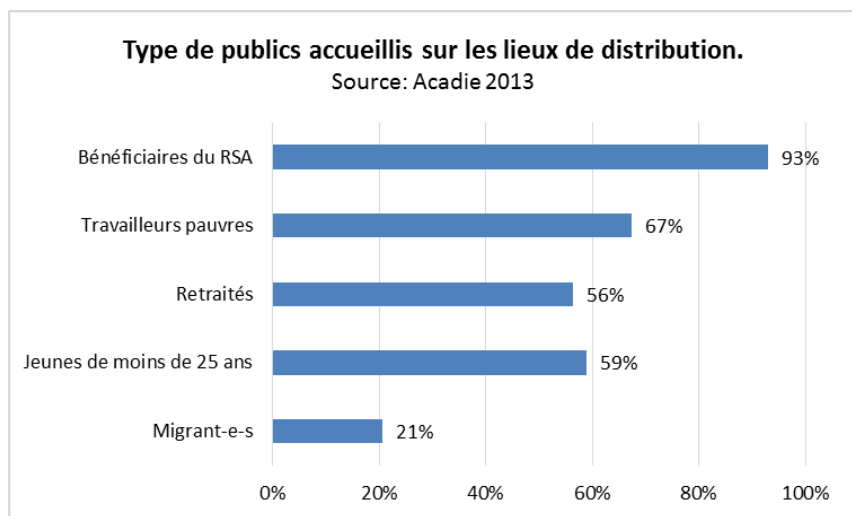
- Un constat similaire quel que soit le type de territoire concerné
- Seul un tiers des lieux situés dans des zones rurales accueillent des personnes venant d'au-delà de la commune

Origine géographique des bénéficiaires d'aide alimentaire.

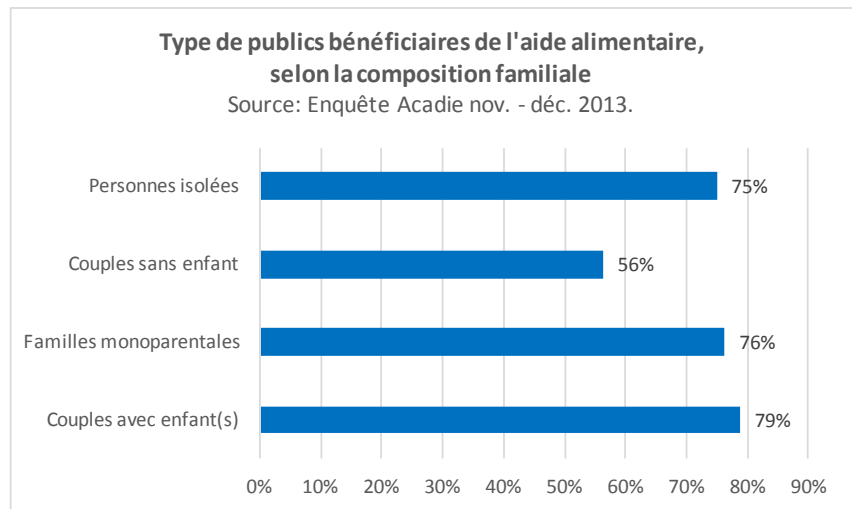
Source: Acadie 2013



# Des lieux de distribution peu spécialisés, qui accueillent une grande diversité de publics



- Moins d'un quart des lieux de distribution déclare compter des publics migrants parmi leur public majoritaire.
- Quelques lieux de distribution sont spécialisés sur les jeunes et étudiants.



- En termes de composition familiale, peu de structures accueillent un type de profils en particulier
- Les couples sans enfant(s) sont légèrement sous-représentés

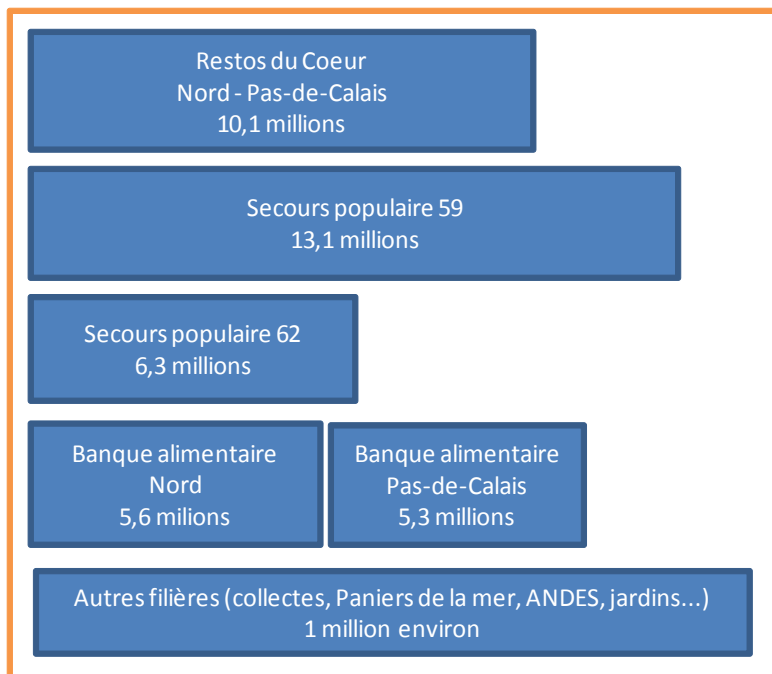
# UNE ESTIMATION DU VOLUME D'AIDE ALIMENTAIRE DISTRIBUÉ

---

# Environ 42 millions de repas distribués en 2012, sous forme de denrées

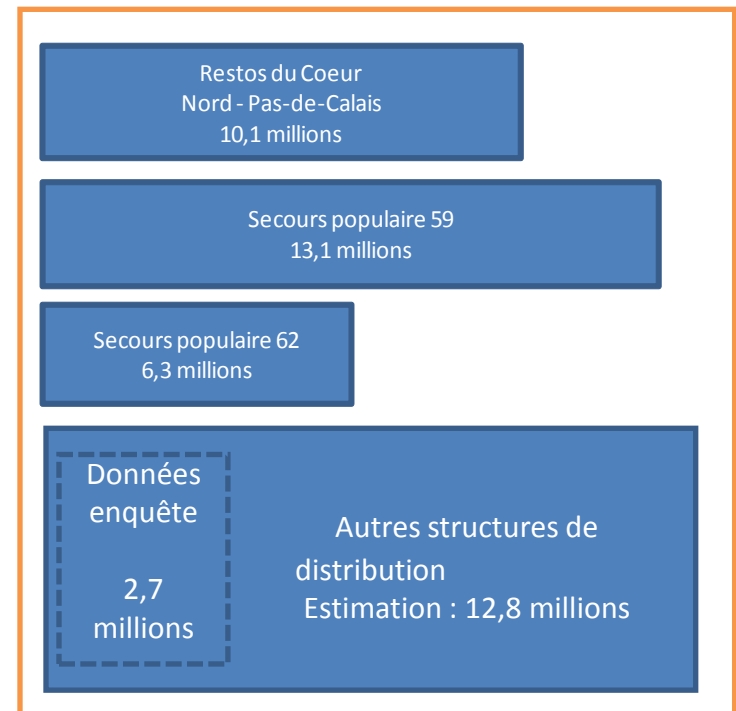
## Estimation par les filières d'approvisionnement

- 41,2 millions de repas en 2012



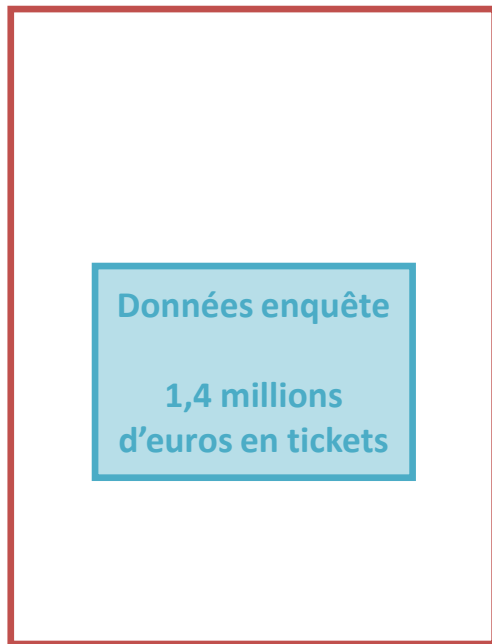
## Estimation par la distribution

- 42,3 millions de repas en 2012



# Plusieurs millions d'euros distribués en 2012, sous forme de tickets ou bons

Plusieurs millions d'euros distribués en tickets



- Une extrapolation de l'enquête ne serait pas fiable
- Il est très probable qu'un nombre important d'autres CCAS ou CIAS, et même d'autres structures que ceux repérés proposent des tickets alimentaires
- Une étude exhaustive de la distribution de tickets et bons par les CCAS et CIAS permettrait sans doute d'approcher du montant réel distribué

# PERSPECTIVES

---

# Une vaste mobilisation, tournée vers l'avenir

- Des acteurs nombreux et divers impliqués dans le champ de l'aide alimentaire sur le Nord – Pas-de-Calais
- Un soutien d'ampleur aux personnes défavorisées
- Un panorama dont chacun peut se saisir (orientation des publics, adaptation du service...)
  - Des cartographies précises
  - Une vaste base de coordonnées
  - Des enseignements transversaux
- Des points qui méritent réflexion :
  - La couverture territoriale
  - L'accès effectif à la distribution (transports, horaires...)
  - La consolidation du bénévolat
  - L'articulation entre aide alimentaire et autres services